

« Le premier ministre, je le tiens de bonne source, — ajoutait le correspondant du Times, regut M. de Rothschild et son collègue avec une extrême irritation : « Si vous êtes venus m'apporter une protestation » s'écria-t-il, « ce qu'on me dit « je n'ai même pas besoin de vous écouter. Si c'est « pour me présenter une requête, nous pouvons la « discuter. »

« Une heure plus tard, M. Magnin était nommé. » Aujourd'hui le bruit courait à la Bourse que les régents voulaient donner leur démission; mais aucune nouvelle officielle n'a jusqu'à présent confirmé ces bruits.

Aux affaires étrangères

Le corps diplomatique a été reçu aujourd'hui par M. Gambetta.

L'entrevue a été des plus cordiales. M. Challemel-Lacour, ambassadeur à Londres, est attendu prochainement à Paris.

Rien n'est encore décidé sur le choix des ambassadeurs qui doivent remplacer les démissionnaires.

La circulaire de M. Blaine

Les puissances européennes n'ont pas encore transmis la réponse collective qu'elles ont décidé de faire à la circulaire lancée par le ministre américain, M. Blaine, relativement au canal de Panama.

Le Crédit foncier

Il se confirme que des propositions ont été faites à M. Constans, ex-ministre de l'intérieur, pour les fonctions de gouverneur du Crédit Foncier de France.

Les services hydrauliques

M. Raynal, ministre des travaux publics, a eu aujourd'hui une entrevue avec M. Devès, ministre de l'agriculture. L'entretien a roulé sur le rattachement à l'agriculture des services hydrauliques.

Le gouvernement de l'Algérie

Les deux candidats à la succession de M. Albert Grévy comme gouverneur de l'Algérie, sont actuellement M. Guichard fils et M. Oustry, votre sympathique préfet. Le choix de ce dernier, qui connaît fort bien l'Algérie est même très probable. Cette nomination serait fort bien accueillie dans notre colonie où M. Oustry a laissé d'excellents souvenirs comme administrateur.

M. Tirman remplacera M. Oustry à la préfecture du Rhône.

Conseil supérieur des Beaux-Arts

Il paraît que des remaniements très importants doivent être faits très prochainement dans le conseil supérieur des beaux-arts. Ce conseil sera divisé en plusieurs commissions, dont chacune aura des attributions spéciales. Ces commissions pourront traiter en toute connaissance de cause les questions qui leur seront soumises. L'action du conseil supérieur sera ainsi rendue plus efficace.

Le ministre se propose de faire entrer dans le conseil un certain nombre de membres nouveaux. Les nominations seront faites très prochainement.

Attitude du clergé

Depuis la formation du nouveau ministère, la direction des cultes n'a reçu aucune communication ou lettre du clergé.

La nomination de M. Paul Bert est la cause de cette attitude. Les ecclésiastiques veulent faire une sorte de grève autour du ministère des cultes.

Les évêques français à Rome

Trois évêques français se trouvent en ce moment à Rome, où ils resteront jusqu'à la canonisation de Benoît Labre. Ce sont le cardinal Desprez, archevêque de Toulouse; M. Langénieux, archevêque de Reims, et M. Ferrand, évêque d'Autun; on attend très prochainement l'évêque d'Arras, M. Lequette, dans le diocèse duquel naquit le futur bienheureux. Dans le consistoire qui vient d'avoir lieu pour la nomination des titulaires aux sièges épiscopaux vacants, le pape a préconisé pour la France deux évêques, à savoir: le R. D. Frédéric Flard, déjà nommé par le président de la République française à l'évêché de Montauban, et le R. D. François Tregaro, qui est préconisé évêque in partibus et coadjuteur de l'évêque octogénaire de Sées.

Le gouvernement français, tout en acceptant la nomination de ce coadjuteur de la part du Saint-Siège, n'a pas fait paraître cette nomination à l'Official. En conséquence M. Tregaro ne recevra pas d'allocation de l'Etat avant d'avoir succédé effectivement à l'évêque actuel de Sées, M. Rousselet.

Le procès Rochefort

La chambre des mises en accusation a renvoyé, dans sa séance d'hier, MM. Henri Rochefort, rédacteur en chef, et Delpierre, gérant de l'*Intransigeant*, devant la cour d'assises à raison des articles publiés dans ce journal sur les affaires tunisiennes.

Les proscrits du Deux-Décembre

Une assemblée générale des anciens proscrits du Deux-Décembre résidant à Paris, a eu lieu aujourd'hui. Ils ont décidé la formation d'une Société fraternelle. Un grand banquet est en voie d'organisation; il aura lieu le 4 décembre prochains sous la présidence de Victor Hugo.

Les viandes salées d'Amérique

La chambre de commerce de Paris vient de prendre la résolution suivante relativement aux viandes salées d'Amérique:

« Constatant que depuis longtemps le commerce de ces viandes s'est exercé librement, sans que des inconvénients considérables en soient résultés; — qu'en France il n'est fait usage de ces viandes qu'après cuisson, ce qui supprime les dangers de la trichine; — que leur bon marché contribue au bien-être des classes laborieuses; — qu'une réglementation excessive obligerait ces marchands à prendre une voie détournée au préjudice de notre commerce et de nos ports;

« La chambre décide d'adresser au ministre une lettre demandant qu'on ne se montre pas plus sévère dans les vérifications faites à l'entrée en France qu'on ne l'est à l'étranger pour les mêmes importations d'Amérique, et que cette réglementation soit établie de manière à ne pas gêner ce grand commerce. »

Calomniez ! Calomniez !...

La *Patrie* a publié dernièrement le récit d'un scandale qui se serait passé dans un des lycées de Paris :

Au moment où l'aumônier montait en chaire, une bordée de cris : « Vive la République ! à bas la ca... » s'est élevée sous le nez des maîtres surveillants.

Les élèves catholiques ont protesté en criant : « Vive le roi ! vive la religion ! vive l'empereur ! »

Le tumulte a été effroyable et les surveillants ayant jugé bon de ne pas intervenir, le prédicateur n'a pas pu commencer son sermon. Aucun des élèves républicains qui ont organisé ce tapage dans la chapelle n'a même été réprimandé.

Il est certain que ces jeunes gens ont voulu se faire bien noter par le nouveau ministre de l'instruction publique et des cultes; ils ont dû réussir.

L'Agence Havas donne à ce récit le démenti suivant :

Un organe d'opposition a publié, à la date du 18 courant, le récit de faits d'indiscipline qui se seraient passés, le dimanche précédent, dans un grand lycée de Paris. Ces faits auraient eu pour cause, d'après ce journal, l'avènement de M. Paul Bert au ministère des cultes.

Ce récit est absolument erroné, et ne repose sur rien. Au surplus, il suffit, pour en apprécier la valeur, de constater que le dimanche qui a précédé le 18, et durant lequel aurait eu lieu le scandale en question, était le 13; or l'arrivée du nouveau ministre aux affaires date seulement du mardi 15.

Victor Hugo et le Conseil municipal

Le groupe du conseil municipal dit « de l'autonomie communale » s'est réuni au pavillon de Flore pour prendre connaissance du rapport de la délégation qui avait été chargée de se rendre chez M. Victor Hugo pour lui soumettre, en son nom, le programme du groupe.

À la suite d'une longue discussion, le groupe a pris la résolution suivante :

« Le groupe de l'autonomie communale, prenant acte de ce que Victor Hugo a déclaré aux cinq délégués de cette réunion que, « s'il était chargé d'organiser une République, il la voudrait avec une Chambre unique » ;

« Considérant que cette déclaration implique l'engagement formel, en tant que délégué sénatorial, de voter pour des candidats partisans de la suppression du Sénat :

« Décide :

Que Victor Hugo sera le candidat du groupe comme délégué du conseil municipal de Paris aux élections sénatoriales. »

Petites Nouvelles

L'École normale libre de Sèvres vient de faire recevoir au baccalauréat-ès-sciences, à la Faculté de Paris, deux jeunes filles, Mlles Hugoud et Risler.

Le célèbre voyageur norvégien, le professeur Nordenskjöld, vient d'arriver à Paris, retour de Madrid.

BOURSE DU BOULEVARD

| PARIS. — Mercredi 23 novembre 1881 | |
|------------------------------------|----------|
| 3 0/0 | 87 20 |
| 3 0/0 nouveau .. | » » |
| 5 0/0 | 116 21 |
| Italien | 89 20 |
| Turc | 12 77 |
| Extérieure | 27 15/18 |
| Intérieure | » » |
| Banq. roumaine .. | 715 » |
| Chemins Turcs .. | » » |
| Banque Ottomane .. | 731 25 |
| Union | 2397 50 |
| Crédit de France .. | » » |
| Egypte | 360 » |
| Autrichiens | » » |
| Phénix | 920 » |
| Lombards | 311 25 |
| Panama | 503 75 |
| Alpine | 282 50 |
| Crédit de Paris .. | 700 » |
| Laenderhanck .. | 1207 50 |
| — nouv. .. | » » |
| Suez | » » |
| Rio | 712 50 |
| Ottoman | » » |

Le Renouveau Sénatorial

MM. Dauphin, sénateur sortant, Labitte et Magniez, députés, candidats républicains de la Somme au prochaines élections sénatoriales, viennent d'adresser à tous les conseillers municipaux et aux électeurs de droit une circulaire dont nous détachons le passage suivant :

« Nous considérons le Sénat non comme un instrument de conflit, mais comme une institution nécessaire à l'entente des pouvoirs publics. Nous pensons qu'il gagnerait en autorité, s'il représentait plus exactement l'opinion moyenne du pays, et, quand la question de révision sera posée, nous voterons pour une proportion plus équitable des délégués de chaque commune et pour la suppression des sénateurs inamovibles par extinction.

« Attachés depuis longtemps aux intérêts de notre département, nous les défendrons avec le même soin que nous le faisons au Conseil général.

« Nous soutiendrons la cause de l'industrie et de l'agriculture; c'est à la fois celle des patrons et des ouvriers, celle des propriétaires et des fermiers, il faut que le tarif général des douanes reste la base des traités de commerce. Il faut qu'après tant de paroles et de promesses sans effet, le gouvernement prenne enfin un parti pour porter remède aux souffrances de la culture, par un dégrèvement partiel des impôts et des prestations qui frappent la propriété foncière et les industriels agricoles et par une diminution des droits de bail, de vente et de succession.

« En un mot, conservant vis-à-vis de vous et aussi entre nous la liberté de nos votes sur chaque projet de loi qui nous sera présenté, nous serons fidèles à la politique qui se résume en ces mots : ordre, paix et progrès dans la République. »

— On lit dans le *Journal des Débats* :

« Un journal de Seine-et-Oise a annoncé que M. Léon Say posait sa candidature au Sénat dans le département des Alpes-Maritimes.

« Nous sommes autorisés à déclarer que cette nouvelle est inexacte. M. Léon Say se présente dans le département de Seine-et-Oise. »

Nous pouvons ajouter au démenti donné par le *Journal des Débats* que le candidat porté dans les Alpes-Maritimes est M. Chiris, député républicain de Grasse. M. Chiris n'aura aucun concurrent et d'ores et déjà les suffrages de tous les électeurs sénatoriaux lui sont acquis.

ÉTRANGER

Italie

L'incident de la Chambre

Rome, 23 novembre. — L'individu arrêté pour avoir lancé un revolver chargé en pleine séance de la Chambre est un nommé Maccaluso, Sicilien, âgé de 40 ans, propriétaire. C'est sur le ministre M. Depretis qu'il a lancé son arme, du haut d'une tribune, en criant : « Pour vous, M. Depretis. »

Maccaluso a été déjà condamné à cinq ans de réclusion pour avoir tenté d'assassiner son beau-père. Sorti de prison, il était soumis à une surveillance spéciale parce qu'il avait de nouveau menacé son beau-père.

Venu à Rome pour réclamer contre cette surveillance, Maccaluso n'avait jamais pu être reçu par M. Depretis ou par ses secrétaires. Il a eu recours à ce moyen pour se faire écouter. On le croit fou.

Allemagne

Un vice-chancelier

Berlin, 23 novembre. — On parle de nouveau à Berlin de la nomination probable d'un vice-chancelier. D'après une correspondance de la *Gazette de Cologne* le bruit ne serait pas sans fondement, et il faudrait s'attendre à la publication très prochaine de cette nomination.

On croit que le choix du chancelier se portera sur le comte de Hatzfeld qui a déjà la direction provisoire du ministère des affaires étrangères; il est aussi question de M. de Puttkamer, actuellement ministre de l'intérieur.

M. Gambetta et la presse allemande

Berlin, 23 novembre. — La *Gazette nationale* de Berlin publie aujourd'hui un article fort élogieux sur M. Gambetta.

Angleterre

Le mariage du prince Léopold

Londres, 23 novembre. — Le journal de la cour britannique annonce les fiançailles du prince Léopold d'Autriche avec la princesse Hélène de Waldeck. La princesse est sœur de la reine des Pays-Bas et nièce de la reine de Suède.

Le prince Léopold est le plus *scholar* des fils de la reine Victoria; il a employé studieusement le temps de son séjour à l'Université d'Oxford et ressemble plus que ses frères à son père, prince consort, qui a exercé une utile influence sur le développement du goût artistique et des sciences en Angleterre.

Espagne

Le phylloxera

Malaga, 23 novembre. — Le phylloxera continue ses ravages dans nos vignobles, qui ne tarderont pas à disparaître entièrement si le fléau continue sa marche envahissante.

A l'heure actuelle, 29.000 hectares de vignes sont entièrement anéantis par le terrible puceron.

Turquie

Traffic d'enfants

Londres, 23 novembre. — D'après une dépêche reçue de Constantinople par le *Daily News*, le consul général britannique à Pera aurait appris qu'une troupe de saltimbanques français et arabes, en représentation à Constantinople, promène avec elle douze enfants anglais vendus à la troupe par leurs parents. Cette affaire a occasionné une assez vive émotion. Lord Granville aurait donné au consul général britannique l'ordre de faire ramener les enfants en Angleterre, et de faire arrêter les saltimbanques, afin de découvrir les noms des parents démissionnaires qui ont fait ainsi le trafic de leurs enfants. Les autorités françaises auraient promis main-forte au consul d'Angleterre.

Chili

Le président du Pérou prisonnier

Santiago, 22 novembre. — M. Pierola, président de la République péruvienne, a été fait prisonnier par les Chiliens; il vient d'être amené à Santiago.

UN ENVOYÉ DE M. DE BISMARCK A LONDRES

Une correspondance adressée de Londres au journal *Paris* donne les renseignements suivants sur le but de l'arrivée du fils de M. de Bismarck en Angleterre, arrivée que le télégraphe nous signalait hier en quelques mots :

Après avoir reçu les instructions verbales par lesquelles il avait été mandé à Berlin, le comte de Munster a repris possession de son ambassade.

Mais il n'est pas revenu seul en Angleterre; il est accompagné du prince de Bismarck, le comte Herbert, le compagnon en qualité de secrétaire d'ambassade, et ce choix sans cause apparente, en aurait, au moins, assuré, de fort graves et sur lesquelles je dois appeler tout de suite votre attention.

Le fils du chancelier serait venu offrir au Foreign Office la libre disposition de l'Égypte, s'engageant au nom de son père à ce qu'aucune difficulté de la part des puissances ayant des intérêts dans la Méditerranée ne pût s'accroître au delà des limites permises aux communications diplomatiques. En d'autres termes, l'Allemagne, mécontente, sinon inquiète, des cordiales relations qu'entretenait la France et l'Angleterre, aurait songé à transformer en pomme de discorde le gage financier et politique dont les deux grandes puissances occidentales se sont saisies en Égypte. Pour cela, il aurait songé à en offrir toute la propriété à l'Angleterre seule.

La mission secrète du comte Herbert, simple secrétaire, serait maintenue tout à fait en dehors de l'action du comte de Munster, son supérieur hiérarchique.

L'accueil qui a été fait par lord Granville aux premières ouvertures de l'envoyé extraordinaire de Berlin n'est pas de nature à inspirer de très vives inquiétudes aux amis de la paix.

Lord Granville, qui doit en référer d'ailleurs à M. Gladstone et au conseil des ministres, déclamera l'offre et repoussera les tentations allemandes.

Un des arguments de l'honorable ministre des affaires étrangères, dont on trouvera certainement une trace dans le prochain *Livre bleu*, c'est que lorsque l'Angleterre croit avoir des droits sur une contrée, « elle est seule juge de l'opportunité comme de l'étendue de son action ».

Quiconque connaît bien la fierté anglaise, devra s'attendre à cette réponse.

Si l'on s'est flatté à Berlin de rompre l'alliance anglo-française pour la possession du Nil, il y faut renoncer.

AFFAIRES D'ÉGYPTÉ

Suivant une correspondance télégraphique de Vienne, publiée par le *Daily Telegraph* du 22, les affaires de l'Égypte prennent une mauvaise tournure.

sortes, de toutes les époques et de tous les temps. — Ici, dit-il, d'un ton de raillerie blessante, nous devons trouver notre affaire.

Déjà, il avait posé sur la cheminée le bougeoir qu'il tenait à la main. Il sauta lestement sur le divan établi autour de la pièce, décrocha plusieurs paires d'épée, et les jeta sur la table, en disant :

— Choisissez !...

Non moins ardemment que M. de Champdoce, Georges de Croisenois désirait en finir. Tout était préférable au supplice qu'il endurait.

Lui aussi, sous sa politesse glaciale, il dissimulait des transports de rage et la plus implacable haine.

Le dernier regard de la duchesse lui était entré dans le cœur comme un poignard. Lorsqu'il avait vu Norbert refuser rudement sa femme agenouillée, peu s'en était fallu qu'il le frappât au visage.

Il ne daigna seulement pas examiner les épées qui lui étaient offertes. Il en saisit une au hasard, en disant :

— La première venue sera la bonne.

— Soit !... fit Norbert, je prends l'autre. Sor-lons !...

Mais lorsqu'ils arrivèrent à la porte du jardin, une difficulté se présenta, que Croisenois avait prévue.

A la pluie de tout à l'heure, le brouillard avait succédé, épais et lourd comme la fumée de houille. La nuit était tellement noire, que le bras étendu, on ne distinguait même vaguement sa main.

Norbert laissa échapper un juron.

— Impossible, dit-il, de se battre dans de pareilles ténébreuses.

Et l'autre ne répondant pas, il insista.

— Qu'en pensez-vous monsieur ?

— Moi !... répondit ironiquement Croisenois, je penserais tout ce qu'il vous plaira. Vous venez de me

prouver...

— Ce n'est pas là du moins ce qui nous arrêtera, déclara-t-il; j'ai mon idée. Veuillez seulement me suivre par ici; bien sûr par ce couloir, pour ne pas éveiller l'attention des concierges.

Ils gagnèrent ainsi une écurie, et Norbert y prit une grosse lanterne à l'huile qu'il alluma.

— Avec cela, dit-il d'un ton satisfait, nous nous verrons.

— Certainement, mais les voisins nous verront aussi. Cette lumière, dehors, ne manquera pas d'éveiller l'attention.

— Rassurez-vous... de nulle part on ne voit chez moi.

Ils étaient revenus au jardin, l'avaient traversé diagonalement, et avaient gagné l'endroit dont avait parlé Norbert.

C'était un espace assez vaste, vide, mal tenu, qui servait de dégagement, et qui était fort adroitement dissimulé par une forte haie et des massifs d'arbres verts. Les jardiniers déposaient en cet endroit tous les débris du jardin, les fagots de branches mortes, les outils de rebut, les pots de fleurs brisés. Il s'y trouvait des tas de sable et de terre de bruyère, de la paille, du fumier et des monceaux de feuilles.

Norbert, tant bien que mal, accrocha la lanterne à une branche. Elle donnait plus de lumière qu'un verger ordinaire.

— Tenez, dit-il à Croisenois en montrant une place, pres du mur, nous allons creuser la fosse là, dans ce coin. Elle y sera d'autant mieux qu'il sera très facile de cacher la terre fraîchement remuée sous une brassée de la paille que voici.

Il avait retiré son pardessus et son paletot, tout en parlant. Il remit une bêche à Croisenois et s'empara d'une pioche en disant :

— A l'œuvre !...

Seul, Croisenois n'était pas eu trop de la nuit en-

tière, pour mener à fin une pareille besogne. Mais le duc de Champdoce n'avait pas oublié le pénible apprentissage de sa jeunesse. La terre était tassée, en cet endroit, et à chaque coup de pioche, il soulevait des mottes énormes.

Il déployait, d'ailleurs, toutes ses forces, et une dextérité merveilleuse. Il travaillait avec une sorte de rage, sans avoir conscience de l'horreur de sa tâche. La sueur tombait de son front en grosses gouttes.

Mais aussi, au bout de quarante minutes, la fosse était assez profonde.

— Assez ! fit Norbert.

Et jetant sa pioche pour ramasser son épée, il ajouta :

— En garde, monsieur !...

Mais Croisenois ne bougea pas. Nature nerveuse et impressionnable, il sentait un froid mortel filtrer jusqu'à la moelle des os. Cette nuit, cette lueur vacillante, ces apprêts hideux saisissaient terriblement son imagination. Il ne pouvait détacher ses yeux de cette fosse béante, elle le fascinait, elle l'attrait.

— Eh bien !... répéta durement Norbert.

« Croisenois tressaillit et parut vouloir parler.

La lanterne éclairait assez pour qu'il fut aisé de suivre sur son visage les traces d'un violent combat intérieur.

— Je parlerai, dit-il enfin d'un ton solennel... Dans une minute, monsieur, un de nous deux sera couché là, mort... On ne ment pas en face de la mort... Eh bien !... je vous jure sur mon honneur et sur mon salut que Mme la duchesse de Champdoce est innocente !...

Norbert frappa impatiemment du pied.

— Vous m'avez déjà dit cela, interrompit-il d'un ton qui annonçait la plus parfaite incrédulité. Pourquoi vous répéter ?...

— Parce que c'est mon devoir, monsieur, parce que

si je meurs je mourrai désespéré de cette idée que ma folle passion a perdue la plus noble des femmes. Ah ! croyez-moi, les mourants ne mentent pas, vous n'avez rien à lui pardonner... et, tenez, je ne renonce pas de vous prier... oui, je vous prie... Si vous tuez, que cette exécution vous suffise... Soyez main pour votre femme, traitez-la doucement... ne faites pas de sa vie un long supplice... — Assez !... interrompit Norbert, pour la troisième fois, assez !... où je finirais par croire que vous êtes un lâche.

— Malheureux !... s'écria Croisenois, en regardant donc que Dieu décide !...

Ils tombèrent en garde, les fers se croisèrent et le combat commença, âpre, ardent, acharné, silencieux.

Le marquis de Croisenois passait pour un finet habitué, mais Norbert était doué d'une prodigieuse force musculaire, et, de plus, il tenait de son père un jeu brusque, saccadé, violent, très fait pour concevoir une première fois.

Une circonstance encore contribuait à égaliser les chances. L'espace éclairé par la lanterne était assez restreint, dès qu'un des adversaires en sortait, il se trouvait dans l'ombre, presque à l'abri, tandis que l'autre restait en pleine lumière, exposé aux attaques, dans l'impossibilité de parer des coups qu'il ne voyait pas venir.

Ce fut la perte de Croisenois.

Comme il avançait, Norbert se déroba par un saut de côté, et lui parant un coup droit terrible, fond, il lui traversa la poitrine, de part en part.

Le malheureux étendit les bras en croix, lâchant son épée, sa tête se renversa, ses genoux fléchirent et il tomba en arrière tout d'une pièce, sans un cri sans un râle.

Toutefois il essaya de se relever, il parvint presque à se dresser sur son séant, trois fois ses fers cees le trahirent.

(A suivre)

L'indiscipline, y est-il dit, augmente dans l'armée, et si l'on n'a pas recours à des mesures énergiques le pouvoir du khédive sera bientôt annihilé. L'anxiété est grande parmi les étrangers, qui ont cependant moins à craindre des Arabes que de la colonie bigarrée composée de Grecs, de Maltais et d'Italiens.

En cas de troubles, les bravi cosmopolites du Caire ne perdraient pas du temps pour piller les résidents étrangers, et c'est là une éventualité certaine, si l'armée refuse de faire son devoir. Il faut dire cependant que l'indiscipline et la désorganisation n'ont pas encore pénétré dans l'administration civile. Aussi longtemps que les ulémas ne se joindront pas ouvertement au mouvement militaire. Chérif-pacha sera le maître; malheureusement le fanatisme religieux fait des progrès rapides.

DÉPARTEMENTS

SERVICE SPÉCIAL DU « RÉPUBLICAIN » DU RHONE

LOIRE

Cours gratuits d'apprentis

Saint-Etienne, 23 novembre. — Les classes gratuites d'instruction primaire pour les apprentis ayant 13 ans révolus et moins de 18 ans, seront ouvertes à partir du lundi, 23 courant, dans les locaux et aux jours ci-après indiqués, de 7 h. à 9 h. du soir.

1. Pour les garçons : Lundi, mercredi et vendredi. — La Rivière, rue des Passemontiers, rue du Vernay, rue du Mont-d'Or, rue du Puy, La Joyrière, place de Montaud, la Verrerie, le Soleil, la Terrasse, Côte-Chaude, rue du Coin, rue de l'Éternité, rue de l'Île, au Marais.

Pour les filles : mardi, jeudi, samedi. — La Rivière, La Joyrière.

Lundi, mercredi et vendredi. — Rue Boulevard-Valbenoite, 111; rue du Vernay, rue du Clocher, place de l'Étang-Tardy, rue des Arts, rue des Deux-Amis, rue St-Antoine, Côte-Chaude, La Terrasse, rue St-Barthélemy, Monthieu, Le Soleil, place Jacquard, le Marais.

Il sera tenu dans chacune de ces écoles un registre d'inscriptions, à l'effet de constater l'admission et l'assiduité des élèves.

Subvention pour une école

Par décision en date du 9 novembre courant, M. le ministre de l'instruction publique a accordé à la commune de Saint-Christo-en-Jarret, une subvention supplémentaire de 4,000 fr. pour la construction d'une école de garçons.

Suicide

Le nommé Jean Marchand, âgé de 58 ans, domicilié route de Roanne, 31, a été trouvé pendu dans sa chambre, aujourd'hui à 3 heures.

Après les constatations d'usage, M. Bombois, commissaire de police du 5^e arrondissement, a fait transporter le corps de Marchand à l'hôpital, où il sera examiné par M. le docteur Riehmault, médecin au rapport.

Les causes de ce suicide ne sont pas connues.

Grand-Théâtre

Aujourd'hui jeudi, *La Mascotte*, dont 6 représentations successives, loin d'avoir épuisé le succès, n'ont fait que le consacrer.

ISÈRE

Nomination

Grenoble, 23 novembre. — M. Chapon, professeur, chargé du cours de 7^e (1^{re} classe), au lycée de Chambéry, est nommé professeur de cours de 7^e (même classe) au lycée de Grenoble, en remplacement de M. Lançon, admis à la retraite.

Cour d'assises de l'Isère

La 4^e session des assises de l'Isère s'ouvrira lundi prochain 28 novembre et se terminera le mardi 6 décembre.

Deux affaires sont inscrites au rôle, dont 4 affaires d'incendie volontaire, 4 attentats à la pudeur, 3 vols et une affaire de coups et blessures ayant occasionné la mort.

Conseil académique de Grenoble

Hier a eu lieu le dépouillement du vote pour l'élection d'un membre de la Faculté des lettres de Grenoble au conseil académique, en remplacement de M. Vialon, admis à la retraite.

Les votants étaient au nombre de 6. Il y a eu un bulletin blanc.

M. Dugit, professeur de littérature ancienne, a été élu par 4 voix contre 1, donnée à M. Stafer, professeur de littérature française.

Société des « Amis du Progrès »

Les adhérents à la Société des Amis du Progrès sont convoqués à une réunion qui aura lieu samedi prochain, 26 novembre, à 8 heures du soir, dans la salle de l'école Bérard, au cours Berriat.

Ordre du jour. — Nomination du bureau; formation définitive de la Société; réception des membres honoraires et titulaires.

Tribunal correctionnel

Aujourd'hui est venue devant le tribunal correctionnel de notre ville l'affaire de la rixe de la rue Tres-Cloîtres, dont nous avons parlé en son temps et dans laquelle un militaire du génie, le nommé Gavet, qui s'était interposé pour sauver un de ses camarades, reçut un coup tellement violent à la tête, que, pendant quelque temps, on crut ses jours en danger. On sait aussi qu'en raison de sa conduite courageuse, Gavet fut nommé maître ouvrier.

Trois accusés comparaissent devant le tribunal, ce sont les nommés Espitalier, Thiabaut et Genis. Ce dernier est l'auteur du coup porté à Gavet.

Nous ferons connaître demain le jugement du tribunal.

UN DRAME EN CORSE

Deux gendarmes et un bandit tués

Un correspondant du *Petit Marseillais* lui télégraphie de Sartène, à la date du 22 novembre, les renseignements suivants sur l'horrible drame qui s'est déroulé lundi dernier, dans les environs de Loreto, et qu'une dépêche nous a signalé hier :

Les gendarmes Ciavaldini et Valette, avaient reçu l'ordre de transférer à la prison de Sartène un bandit qu'on avait arrêté la veille à Loreto; de Sartène, le prisonnier devait être conduit à Bastia.

Hier soir, vers 4 heures, les gendarmes emmenèrent le prisonnier.

Arrivés à 2 kilomètres de Loreto, Ciavaldini et Valette se trouvèrent sur la route en présence d'un groupe de personnes, composés des frères et d'autres parents du bandit qu'ils escortaient. On intima aux agents de la force publique l'ordre de relaxer leur prisonnier. Fidèles à leur consigne, les deux gendarmes refusèrent d'obtempérer à la sommation qui leur était adressée.

Alors s'engagea une lutte terrible; des coups de feu partirent du groupe formé par les parents du bandit; les gendarmes ripostèrent, mais bientôt, accablés par le nombre ils tombèrent. Le prisonnier, qui se débattait et que Ciavaldini et son compagnon avaient maintenu en leur pouvoir jusqu'au dernier moment, fut lui-même mortellement blessé; on désespéra de le sauver. Quant aux deux gendarmes, victimes du devoir, ils ont succombé presque instantanément.

Toute la gendarmerie de notre arrondissement a été requise; on s'est mis sur-le-champ à la poursuite des meurtriers, que l'on pourra sans doute arrêter, car il leur est difficile de fuir quelques blessés.

COUR D'ASSISES DU RHONE

PRÉSIDENCE DE M. MONPELLA, CONSEILLER

Audience du mercredi 23 novembre

Enlèvement de mineure

L'accusé est le nommé Claude Marie Bosland, âgé de 43 ans, marchand de lingerie à Lyon.

Voici d'après l'accusation l'analyse des faits qui lui sont reprochés :

Vers la fin de 1880, le nommé Bosland (Claude-Marie) s'est associé pour le commerce de lingerie avec la veuve Barbizio, demeurant à Lyon, rue de Chartres, 2.

Madame Barbizio a plusieurs filles, dont l'aînée, Marguerite, était âgée de 19 ans et dont la seconde Catherine, n'avait que 13 ans.

Ces jeunes filles habitaient avec leur mère dans un logement attenant au magasin de lingerie, elles se trouvaient ainsi en rapport constant avec Bosland qui ne tarda pas à prendre sur elles une influence dont il a abusé.

Au commencement du mois de juin, Bosland l'installa rue des Fossés-de-Trion, dans une chambre où ils habitèrent ensemble pendant une quinzaine de jours.

Au bout de ce temps, craignant que ses agissements ne fussent découverts, il jugea prudent d'éloigner Catherine Barbizio, et l'envoya à Paris, où il promettait de la rejoindre bientôt. Arrivée à Paris, Catherine alla trouver sa sœur Marguerite, qui était toujours chez la dame Sapin. Marguerite Barbizio, depuis qu'elle était soustraite à l'influence de Bosland, avait ouvert les yeux sur la faute qu'elle avait commise et regrettait d'avoir quitté sa mère. L'arrivée de sa sœur acheva de l'éclairer sur les agissements de Bosland, et le 25 juin les deux jeunes filles revinrent à Lyon chez leur mère. A la suite de ces rapports avec Bosland, Catherine Barbizio parait aujourd'hui enceinte de trois ou quatre mois.

Bosland reconnaît au moins avoir contribué à la fuite de ces jeunes filles, mais il nie avoir eu des rapports intimes avec Catherine. Il prétend être victime d'un complot organisé contre lui par son associée. Ces allégations sont démenties par l'information.

Bosland a subi deux condamnations à quinze jours d'emprisonnement pour coups et blessures. Sa réputation est très mauvaise au point de vue de la moralité. Marié et père de famille, il a abandonné sa femme et son enfant.

Le 15 janvier 1881, Bosland fit, en effet, partir secrètement Marguerite Barbizio pour Paris. Il la conduisit à la gare et lui remit pour payer son voyage une somme de quarante francs qu'il avait prise dans la caisse de la Société.

Arrivée à Paris, Marguerite Barbizio eut heureusement pour elle, la pensée de se réfugier chez une de ses tantes, Madame Sapin qui habite dans cette ville. Néanmoins, elle laissa ignorer à sa mère la direction qu'elle avait prise, et Bosland, qui connaissait son adresse, se garda bien de renseigner à cet égard la dame Barbizio.

Vis-à-vis de Catherine Barbizio, les agissements de l'accusé ont été plus coupables encore. Abusant de l'ascendant qu'il avait pris sur cette enfant, il eut avec elle des rapports intimes à diverses reprises, dans le logement de sa mère.

On sut, au même temps, qu'il l'attrait fréquemment dans sa chambre située place du Pont, 12.

Un soir, la dame Barbizio, qui était déjà couchée, entendit du bruit dans la chambre de sa fille, elle y entra et aperçut son associé qui s'enfuyait. Elle l'interrogea alors son enfant qui avoua ses rapports avec Bosland.

Ce dernier nia énergiquement le fait, néanmoins madame Barbizio, ayant menacé sa fille de le faire enfermer dans une maison de correction, il enleva celle-ci quelques jours après le 1^{er} mai 1881.

Il lemena d'abord à l'hôtel de la Tour-du-Pin, cours Charlemagne, où il la laissa passer la nuit, après l'avoir fait inscrire sous le nom de Louise Houton. Pour faire croire à un suicide, il avait eu soin, avant de l'emmener, de lui faire écrire sur un carnet qu'elle laissa dans sa chambre, une note dans laquelle elle annonçait qu'elle allait se noyer.

Après le réquisitoire très énergique de M. Talon, avocat général, M. Minard présente la défense.

Déclaré coupable par le jury, avec admission de circonstances atténuantes, Bosland est condamné à la peine de 5 années de réclusion.

COUR D'APPEL DE LYON

Nous avons relaté la semaine dernière le résultat de la poursuite dirigée pour adultère et complicité par M. Mollard, greffier de la justice de paix de Collonges (Ain), contre Mme Mollard, son épouse, et M. Perruchet, percepteur au même lieu.

Il nous reste à parler du coup de revolver, tiré par M. Mollard sur M. Perruchet, l'amant de sa femme.

Le tribunal correctionnel de Gex, saisi de cette affaire, s'était déclaré incompétent.

M. Mollard devenait donc justiciable de la cour d'assises.

Sur l'appel interjeté par le ministère public, la cause revenait hier devant la 4^e chambre de la cour de Lyon.

M. de Choudeur, avocat du prévenu, a déclaré renoncer aux conclusions d'incompétence par lui prises devant le tribunal de Gex et s'en rapporter à la sagesse de la cour.

M. Frémont, avocat général, a conclu à ce que la cour se déclarât compétente.

La cour a néanmoins adopté les motifs des premiers juges et s'est déclarée incompétente.

CHRONIQUE LOCALE

AUJOURD'HUI

Jeudi, 24 novembre, 328^e jour de l'année. Soleil : lever, 7 h. 24; coucher, 4 h. 09. Les jours baissent de 2 minutes.

Ephémérides (1848). — Le pape Pie IX se réfugia à Naples.

Par arrêté du ministre des finances du 22 novembre, ont été nommés dans les contributions indirectes.

Contrôleur à Lyon, M. Rouan, précédemment contrôleur à Villefranche;

Contrôleur à Villefranche, M. Vignon, précédemment receveur à Livron (Drôme);

Commis principal à Lyon (près l'entrepôt des ventes directes), M. Pélissier, précédemment commis à Lyon (Saint-Clair);

Commis à Lyon (Saint-Clair), M. Mazoyer, précédemment commis à Ambert (Puy-de-Dôme).

Par décision ministérielle du 11 novembre 1881, M. de Pinteville de Cernon, lieutenant au 11^e régiment de hussards, est désigné pour servir en qualité d'officier d'ordonnance auprès de M. le général Carrelet, inspecteur général permanent des brigades de cavalerie des 14^e et 15^e corps d'armée et de la 6^e brigade de cuirassiers.

M. Petit, capitaine en deuxième à la 9^e batterie du 3^e régiment d'artillerie, adjoint à la direction de Lyon, a été classé à la 8^e batterie du 9^e régiment, détachée à Bastia, pour y faire le service.

M. de Brunel de Bonneville-Colomb, lieutenant en deuxième à la 6^e batterie du 6^e régiment, a été classé à la 13^e batterie dudit régiment, détachée à Lyon, pour y faire le service.

M. Clinchant, capitaine en deuxième à la 3^e compagnie du 11^e escadron du train des équipages, a été classé au 14^e escadron pour y occuper l'emploi de major.

Par décision ministérielle du 15 novembre 1881, M. Michel, adjudant principal de 1^{re} classe à la prison militaire du fort de Sainte-Foy, près Lyon, a été désigné pour passer en la même qualité à la prison militaire de Porquerolles, en remplacement de M. Hamalde, qui passe à la prison militaire du fort Barraux.

Par décision ministérielle du 18 novembre 1881, M. Louis-Emile Desnos, adjudant-greffier à la prison militaire de Limoges, a été nommé à l'emploi d'adjudant-agent principal de 2^e classe, à la prison militaire du fort de Sainte-Foy, près Lyon.

Les anciens militaires, et de préférence les sous-officiers âgés de moins de 35 ans et comptant de bons états de service, qui désiraient concourir pour des emplois de facteur de ville, sont priés de se présenter à M. le receveur principal des postes, place Bellecour, qui leur indiquera les formalités à remplir.

Le maire de Lyon donne avis que le samedi 10 décembre prochain, à deux heures du soir, dans une des salles de l'Hôtel-de-Ville, il sera procédé à l'adjudication aux enchères publiques, en un seul lot, de la ferme du pesage, jaugeage, cubage et mesurage publics des marchandises de toute nature dans les six arrondissements de Lyon, pour une durée de quatre années, à partir du 1^{er} janvier 1882, à l'exception des parties réservées par le dernier paragraphe de l'art. 1^{er} du cahier des charges.

La commission départementale du Rhône doit se réunir à l'Hôtel-de-Ville, samedi, 26 du courant, à dix heures du matin.

Un jeune garçon de 8 ans, Jacques Faure, demeurant chez son père, peintre plâtrier, rue Clément-Desormes, à Oullins, a quitté avant-hier matin le domicile paternel et n'a pas reparu depuis.

Voici son signalement : taille ordinaire, cheveux blonds, yeux bleus, nez camard, bouche grande, visage rond, vêtu de velours, coiffé d'une casquette et chaussé de galoches.

Ce jeune vagabond n'en est pas à son coup d'essai. Il est atteint de la peu louable ambition de se faire admettre à la colonie pénitentiaire d'Oullins et agit en conséquence. Cela promet pour l'avenir.

Les gardiens de la paix ont trouvé la nuit dernière un enfant de 9 ans, couché sous le pont Nemours.

Conduit chez sa mère, demeurant rue de la Monnaie, celle-ci déclara qu'elle ne voulait pas le recevoir, parce que le petit drôle lui avait volé, dimanche dernier, une somme de 5 fr. Comme ce n'était pas le premier larcin qu'il commettait et qu'elle ne pouvait parvenir à le corriger, elle l'avait mis à la porte et ne voulait plus en entendre parler.

Le petit vagabond a été écroué par suite à la Permanence.

Accidents de voitures :

A cinq heures du soir, un vieillard de 81 ans, M. Claude Chauv, traversait la Grande-Rue de Vaise lorsqu'il a été renversé par une charette chargée de fûts vides, conduite par M. Léger, tonnelier, rue de la Pyramide.

L'involontaire auteur de l'accident s'est empressé de le relever et de le conduire à la pharmacie Vial, où l'on a constaté, non sans être heureusement surpris, qu'il n'avait reçu que des contusions sans gravité.

Après avoir été réconforté par un cordial, le vieillard a été reconduit à son domicile, rue Saint-Pierre-de-Vaise, n^o 7.

A sept heures du soir, un accident de même nature est arrivé rue Mazenod.

M. Jean Selly, âgé de 52 ans, demeurant rue Chaponnay, n^o 20, a été renversé par un véhicule qui filait à toute vitesse dans la rue Mazenod, et a disparu avant qu'on ait pu reconnaître à qui il appartenait.

M. Selly a été relevé par des passants et conduit à l'Hôtel-Dieu, où l'on constata qu'il avait la jambe gauche fracturée.

Un cheval attelé à une voiture bourgeoise, qui stationnait vide devant une maison de la rue de Trion, s'est emporté soudain et s'est mis à parcourir à fond de train la rue susdite.

Personne n'osait arrêter le fougueux animal et de graves accidents étaient à redouter, lorsqu'arrivé au niveau de la rue de Macchabées, un brave gardien de la paix, Fayole se jeta résolument à la tête de la bête, la saisit par les naseaux et parvint enfin à s'en rendre maître après avoir été traîné sur un espace de plusieurs mètres.

Cheval et voiture appartiennent à un officier du 121^e de ligne. Procès-verbal a été dressé.

Un violent incendie a détruit en partie, dans la journée d'avant-hier, une maison, appartenant à Mme Françoise Lacroix, propriétaire à Vaulx-en-Velin.

Le feu a éclaté à 3 heures de l'après-midi, dans les appartements de cette dernière, pendant son absence, et s'est rapidement communiqué aux logements voisins habités par cinq locataires.

L'alarme fut aussitôt donnée et grâce aux prompts secours apportés par les voisins et à l'arrivée rapide des pompes, on put faire la part du feu et préserver les maisons voisines.

Les dégâts tant pour l'immeuble que pour les effets mobiliers s'élevèrent à une somme d'environ 16,000 fr. Ils sont couverts par une assurance à la Compagnie l'Union.

Le nommé Pierre S..., marchand ambulant, sans domicile fixe, a été arrêté, hier soir, dans une brasserie de la place de la République. Cet individu avait, dans un panier, diverses pièces de gibier qu'il faisait jouer au jeu dit 90, sans être muni de l'autorisation nécessaire.

De plus, comme il n'a pu donner aucune explication satisfaisante sur la façon dont il s'était procuré sa marchandise, il a été écroué à la Permanence.

Deux individus entraient hier dans le restaurant tenu par Mme Eynard, rue Mazenod, et profitaient du moment où cette dernière allait chercher des verres dans la cuisine pour faire main basse sur une somme de 30 fr. renfermée dans le tiroir du comptoir.

La propriétaire s'aperçut du vol avant le départ des filous, et put les arrêter.

Ce sont les nommés Jean S..., ajusteur, et Charles A..., cordonnier; tous deux ont été écroués à la Permanence.

L'administration de la Fédération des Compagnons du Tour de France, nous prie de publier la note suivante.

Dans diverses réunions publiques, au cours de discussions politiques ou sociales, et même dans des manifestations, diverses personnes ont pris le titre de Compagnon.

La Fédération des Compagnons du Tour de France, désireuse de faire cesser toute équivoque, porte à la connaissance de tous que : entre eux, dans leurs réunions, ou pour le travail, ses adhérents se qualifient, Compagnons; mais pour les discussions en matières politiques ou sociales, ils se qualifient simplement d'électeurs.

Les Compagnons ne se désintéressent nullement de l'étude des questions politiques ou sociales; le compagnonnage a toujours eu pour but l'amélioration du sort des travailleurs, mais en présence de l'emploi intertemporel qui peut être fait de la qualité de Compagnon, la Fédération croit devoir faire toutes ses réserves au sujet des personnes qui s'en servent.

Le président de la Fédération des Compagnons du Tour de France.

C. LUCIEN BLANC,
rue Gentil, 4, Lyon.

Société d'enseignement professionnel

M. le docteur Magnin, professeur des cours d'histoire naturelle et de botanique pratique, a l'honneur d'informer les élèves que les leçons seront reprises le jeudi 24 novembre pour le premier de ces deux cours, et le dimanche 27, pour le deuxième, et seront continués sans aucune interruption jusqu'à achèvement complet du programme.

Le directeur de la Société,
T. LANG.

Fanfare des Amis-Réunis

Messieurs les honoraires et exécutants sont priés de se rendre à l'assemblée générale, qui aura lieu vendredi 25 courant, à 8 h. 1/2 du soir, café Laissus, rue Tupin, 11.

ORDRE DU JOUR : Questions diverses.

Le président, FONTAINE.

OBSERVATOIRE DE LYON

Bulletin Météorologique

Lyon, 23 novembre, 10 h. 30 soir.

Les perturbations qui traversent les Iles Britanniques ont occasionné hier des pluies générales dans le Nord et l'Ouest de la France; on a recueilli 3 mm. d'eau à Charleville, 5 à Boulogne et à Dunkerque, 7 à Cherbourg.

Mais la zone pluvieuse ne s'étend pas jusqu'à nos régions où il ne se produit que des oscillations barométriques accompagnées de coup de vent de sud.

Il en résulte une hausse de la température moyenne diurne qui doit se prolonger jusque vers le 27 ou 28 novembre.

Temps probable : Assez beau, brumeux.

NOUVELLES DES SPECTACLES

THÉÂTRE-BELLECOUR. — Jeudi soir un merveilleux spectacle au Théâtre-Bellecour, pour les adieux de Mme Judic.

1^o *Le Bouquet* — 2^o Maron et Frontin, joué par Marie Kobb et Charley.

3^o Les *Charbonniers*, opérette en un acte, joué par Mme Judic, MM. Emmanuel, E. Georges, Jormis.

4^o *Mariée depuis midi*, aynette, par Mme Judic.

5^o *Chansonnette*.

Rideau à 8 heures.

BULLETIN FINANCIER

Bourse de Paris

Paris, 22 novembre.

La fin novembre s'annonce comme une période de tristesse et de pauvreté. Impossible en effet d'imaginer un marché plus morose et des variations plus modestes. Le 5 0/0 ouvre et ferme à 116,30, et tout le reste est à l'avenant.

Le patronage du Crédit de France qui met en vente les actions de la Banque Roumaine a été d'un grand poids pour le succès de ce nouvel établissement de Crédit dont les chances de prospérité sont établies sur des bases particulièrement larges.

Bons échanges d'actions de la Banque transatlantique.

Au comptant, hausse à 530 de l'action de l'Horloge Pneumatique.

DERNIÈRE HEURE

Paris, 23 novembre, 11 h. 50 soir.

Une dépêche de Londres dément formellement le bruit que M. Herbert de Bismark aurait offert à l'Angleterre, de la part du chancelier allemand, la libre disposition de l'Égypte.

M. Herbert de Bismark, disent les officiers anglais, n'aurait même pas encore vu lord Granville.

M. Proust prend l'initiative d'une exposition des arts industriels qui aura lieu à Paris l'année prochaine.

Cette exposition est limitée aux meubles, dessins et impressions.

Le groupe de l'autonomie communale du conseil municipal de Paris a choisi M. Laurent Pichat comme délégué suppléant aux prochaines élections sénatoriales.

CHOSSES & AUTRES

On de l'amour ou des coups de revolver

Telle fut l'alternative ou fut placé un commissaire-priseur de la ville du Havre, et il n'avait que son petit marteau d'ivoire pour se défendre.

Le 12 septembre, Mlle Josse se présentait au domicile de M. Nativelle, son ancien amant, et le somma de lui accorder une dernière entrevue. Le commissaire-priseur consentit à lui accorder une vacation, et se rendit chez une dame Bivet, lieu du rendez-vous.

Des explications longues et pénibles eurent lieu. M. Nativelle resta aussi inflexible, aussi dur que le manche de son marteau. D'abord la demoiselle Josse eut recours aux prières, puis aux menaces; mais M. Nativelle se refusa à toute réconciliation, et, préoccupé des menaces dont il était l'objet à ce moment et se souvenant de celles qui lui avaient été faites depuis trois mois, il éprouva le besoin de se retirer.

Mais au moment où il opérât une retraite prudente, sa maîtresse saisit un revolver qu'elle portait sous ses vêtements, et, d'une main sûre, lui en fit trois coups qui l'atteignirent. M. Nativelle fut frappé à l'épaule, dans la région lombaire et au sein gauche, Mlle Josse en voulut au cœur; mais le projectile fut amorti par un portefeuille garni de papiers.

Pendant que M. Nativelle se précipitait au dehors en criant « à l'assassin! » son ancienne maîtresse, après quelques minutes, descendait l'escalier et elle s'assit tranquillement dans une pièce du rez-de-chaussée, déposant devant elle le revolver dont un coup était encore chargé.

A en croire l'information, Mlle Josse n'était pas novice. Elle aurait eu plusieurs amants et même un enfant avant que M. Nativelle fit par hasard sa connaissance en 1875. Elle paraît avoir été toujours fidèle à M. Nativelle, mais celui-ci ayant fait un projet de mariage, Mlle Josse lui fit des scènes violentes et menaçait de se suicider.

Quoique ces relations fussent devenues insupportables, M. Nativelle n'avait pas la résolution de les rompre. Il céda toujours aux menaces dont il était constamment l'objet, même en public.

On ne croirait jamais que cet imprudent commissaire-priseur avait confié un jour en 1880, un revolver tout chargé à Mlle Josse. Celle-ci ne voulut jamais plus s'en dessaisir. M. Nativelle, pour cela eut vainement recours au commissaire de police.

En mars dernier, Mlle Josse, femme de caractère il paraît, rencontra M. Nativelle dans une rue du Havre; elle lui enjoignit de le suivre, on lui montrant le bout du revolver. M. Nativelle suivit.

Une autre fois il fut attiré dans un piège. Un individu le pria de venir chez lui pour apprécier un mobilier. M. Nativelle entra dans une chambre, et il y trouve

Mlle Josse à apprécier. Il fut menacé du revolver, et il céda. Révolté de ces obsessions, M. Nativelle eut la force de rompre enfin, et pour ne pas laisser Mlle Josse sans ressource, il lui laissait une petite pension depuis le mois de juin, 40 ou 60 francs par semaine. Il payait, en outre, son logement.

M. Nativelle a paru comme témoin aux assises de la Seine-Inférieure. Il a déclaré que c'était sur ses refus réitérés que Mlle Josse avait fait feu sur lui.

M. Sarrasin a présenté la défense de l'accusée, et le jury normand, qui comprend les rigueurs de l'amour, acquitta Mlle Josse.

Le commissaire-priseur n'a plus qu'à se cacher.

Double suicide

Mme veuve Mabile, âgée de 55 ans, était, disent les journaux de Paris, très honorablement connue et très estimée dans le quartier de la rue de Sévres, qu'elle habitait avec sa fille Léonie, jeune personne qui devait prochainement se marier.

Pour une cause ignorée, il y eut rupture de la part du jeune homme. En apprenant cette nouvelle, Léonie se sentit frappée au cœur; c'était l'écolement de son rêve de bonheur. Elle se jeta, désespérée, dans les bras de sa mère en lui disant: Je veux mourir.

— Eh bien! nous allons mourir ensemble.

Lundi matin, on les trouva mortes dans le même lit; elles s'étaient asphyxiées par l'acide carbonique.

Mots de la fin

L'auteur d'un mémoire adressé à l'une des Académies va demander le récépissé de son manuscrit.

— Il s'adresse à un employé.

— Ah! manuscrit pour le concours X...? Combien a-t-il de pages, votre manuscrit?

— Environ quatre-vingts.

— Quatre-vingts?... Bien. Ah! le voilà. Et voici votre récépissé. Mais je doute, monsieur, que vous ayez le prix; car nous avons un manuscrit de cent vingt pages.

A propos des nouvelles contradictoires sur l'état de santé de Liszt, qui se trouve maintenant paraître-il tout à fait hors de danger, le *Charivari* rappelle un joli mot de Rossini sur le célèbre pianiste, qui devait sa première vogue autant à ses habiletés de mise en scène qu'à son talent.

— On vantait devant l'auteur de *Guillaume Tell*, la virtuosité de Liszt.

— Je n'en sais rien, dit Rossini. Il fait tant pour qu'on le regarde, qu'on n'a plus le temps de l'écouter.

SPECTACLES DU 24 NOVEMBRE

Grand-Théâtre de Lyon

La Fille du Régiment, opéra-comique, et Le Sourd.

Théâtre-Bellecour

Aujourd'hui jeudi dernière représentation de Mme Julie: spectacle extraordinaire entièrement nouveau pour ses adieux.

Théâtre Delille (Cours du Midi)

Tous les soirs, à 8 heures, spectacle varié des plus divertissants.

Casino

rue de la République

Tous les soirs, concert varié à 8 heures 1/2. Orchestre sous la direction de M. Loone.

Scala-Bouffes

Tous les soirs, grand concert varié.

Aleazar

Tous les dimanches, lundis et jeudis, soirées dansantes.

BOURSE DE LYON

Du 23 Novembre 1881

| Rentes | | Comptant-Actions | |
|---------------------|--------|-----------------------|--------|
| 3 0/0 | 81 90 | Canal de Lyon | 1230 |
| 3 0/0 amortissable | 112 05 | Gaz de la Guilloière | 235 |
| 4 1/2 | 112 05 | Mines de la Loire | 235 |
| Italian | 112 05 | Montrambert | 900 |
| Wre | 112 05 | St-Etienne | 230 |
| Hongrie 6 0/0 | 112 05 | Rive-de-Gier | 61 50 |
| Autrichien 4 0/0 | 112 05 | Société Lyonnaise | 230 |
| Russe 5 0/0 | 93 50 | Inteaux-Omnibus | 230 |
| Espagne 3 0/0 | 93 50 | Eaux | 230 |
| Debt Egypt. unifiée | 93 50 | Dombes | 2220 |
| | | Abattoirs | 230 |
| | | Verreries L. et Rhône | 230 |
| | | Croix-Rousse | 230 |
| | | Obligations | |
| | | Ville-de-Lyon | 87 50 |
| | | Ville-de-Paris 1880 | 398 |
| | | Ville-de-Paris 1871 | 3 3 60 |
| | | Lombardes-anciennes | 283 |
| | | Lombardes-nouvelles | 279 |
| | | Loire | 230 |
| | | Saint-Etienne | 230 |
| | | Rhône-et-Loire 4 0/0 | 230 |
| | | Paris-Lyon-Méditer. | 387 50 |
| | | 1868 881 50 | |
| | | | |

Le rédacteur-gérant, Victor GOURRAUD

Lyon. — Imprimerie du Républicain du Rhône 18, quai de l'Hôpital

Eaux-Bonnes. Eau minérale naturelle contre: Rhumes, catarrhe, bronchites, etc.; employée dans les hôpitaux. — Dépôt pharmaceutique annuelle: Un million de bouteilles.

SOCIÉTÉ LYONNAISE

DE DÉPÔTS, DE COMPTES COURANTS et de Crédit industriel

SOCIÉTÉ ANONYME Capital: 50 millions

Siège central Rue de l'Hôtel-de-Ville, 10, Lyon Agences: A Vaise, rue de la Pyramide, n. 6. A la Guillotière, place du Pont, n. 4.

OPÉRATIONS DE LA SOCIÉTÉ: Comptes de dépôts à vue Comptes de dépôts à échéance Bons à échéance Dépôts de titres Encaissement de coupons

EXÉCUTION SANS COMMISSION DES ORDRES DE BOURSE

Caisse de Reports

ANNONCES

ON DEMANDE A LOUER

Un appartement de 4 pièces bien aérées, à prendre en juin 1882, de Bellecour aux Terreaux, 3^e ou 4^e étage, Ecrire à l'Agence Fournier, 14, rue Confort. — n. 2287.

ON DEMANDE A LOUER

Un vaste local, situé entre Bellecour et la rue Grenette, pouvant servir pour les réunions d'une société de secours mutuels. Adresser les offres à la 112^e Société des commis et employés de commerce, 3, rue Stella.

STÉPHANIE

prédisant par les cartes et les lignes de la main, rue des Capucins, 1, 2^e 7^e

BANQUE HYPOTHECAIRE DE FRANCE

Société anonyme. Capital 100 mil. de fr. 4, rue de la Paix, à Paris. Prêts actuellement réalisés sur première hypothèque

CENT SIX MILLIONS DE FRANCS

En représentation de ses prêts réalisés la Société délivre, au prix net de 375 francs, des Obligations de 500 francs, rapportant 20 francs d'intérêt annuel payables trimestriellement.

Les titres sont délivrés et les intérêts sont payés, à Paris, à la Banque Hypothécaire de France, 4, rue de la Paix; — à la Société générale de Crédit industriel et commercial; — à la Société de Dépôts et Comptes courants; — au Crédit Lyonnais; — à la Société générale; — à la Société des Banques des Pays-Bas; — à la Banque de Commerce de Paris.

Dans les départements et à l'étranger, à toutes les agences et succursales des sociétés désignées ci-dessus.

LA NEW-YORK

COMPAGNIE D'ASSURANCES SUR LA VIE FONDÉE EN 1845

Les Assurés sont seuls propriétaires du fonds de garantie et de tous les bénéfices.

(Système de la mutualité à primes et engagements fixes)

FONDS DE GARANTIE: 224 MILLIONS entièrement réalisés

Dépôt permanent et irréductible: UN MILLION de fr. déposés à la Banque de France.

ASSURANCES

Primes annuelles et viagères à payer pour assurer 10,000 fr. payables au décès.

| AGES | Sans Participation aux Bénéfices | | Avec Participation aux Bénéfices | |
|--------|----------------------------------|---------------------------|----------------------------------|---------------------------|
| | A LA NEW-YORK | AUX COMPAGNIES FRANÇAISES | A LA NEW-YORK | AUX COMPAGNIES FRANÇAISES |
| 25 ans | 164 fr. 40 | 198 fr. 90 | 198 fr. 90 | 221 fr. » |
| 35 — | 222 — | 235 60 | 263 80 | 284 — |
| 45 — | 307 20 | 348 30 | 379 70 | 387 — |

(1) Les C^{es} françaises attribuent aux assurés la moitié des bénéfices seulement. La NEW-YORK, la totalité.

RENTES VIAGÈRES

Payables semestriellement, pour un versement de 100 fr.

| AGES | AVEC ALIÉNATION DE LA TOTALITÉ DU CAPITAL | | Avec Remboursement de la moitié du capital au décès. | |
|--------|---|----------------------------|--|----------------------------|
| | LA NEW-YORK | C ^{es} FRANÇAISES | LA NEW-YORK | C ^{es} FRANÇAISES |
| 40 ans | 7 fr. 34 | 6 fr. 19 | 6 fr. 17 | 7 86 |
| 60 — | 10 72 | 9 02 | 7 86 | 9 04 |
| 70 — | 15 09 | 12 14 | 10 04 | 12 14 |
| 80 — | 21 31 | 15 14 | 13 15 | 15 14 |

Direction pour l'Europe, 19, Avenue de l'Opéra, Paris

A Lyon, M. Bouthon, B. Part, rue de la République. A Saint-Etienne, M. J. Barrier, Ag. G., 8, rue Saint-Paul. A Mâcon, M. Laron, Ag. G., 3, rue Neuve. A Vienne (Isère), M. Viard, Ag. G., 5, place du Musée.

MAISON FONDÉE EN 1863 AGENCE DE PUBLICITÉ V. FOURNIER

LYON — 14, Rue Confort — LYON

AFFICHES PEINTES SUR MUR A LYON

TARIF

Le mètre carré (peinture comprise) pour une superficie au-dessous de cent mètres. 20 fr

Le mètre carré (peinture comprise) pour une superficie au-dessus de cent mètres. 25

Le mètre carré (peinture non comprise) pour une superficie au-dessous de cent mètres. 15

Le mètre carré (peinture non comprise) pour une superficie de plus de cent mètres. 10

Les traités sont établis pour une durée de trois ans au moins

A LOUER IMMÉDIATEMENT UN LOCAL

sis quai de l'Hôpital

Comprenant un magasin au rez-de-chaussée et plusieurs pièces à l'entresol.

S'ADRESSER AU BUREAU DU JOURNAL

EAU MINÉRALE NATURELLE

VEDNET

La Perle des Eaux de Table

Près VALS (JURA) (ARCHEVE)

L'Eau de VEDNET est la plus gazeuse des Eaux minérales françaises, la plus riche et la meilleure des Eaux de Table connues en France et à l'Etranger

Adresser les demandes à M. RAOUL BRAVAIS, Directeur de la Société des Produits RAOUL BRAVAIS et des Eaux Minérales Naturelles, 26, Avenue de l'Opéra

Dép. princip. à Paris: 13, r. Lafayette et 30, av. de l'Opéra où l'on trouve également les produits si connus et appréciés du public: FER BRAVAIS et QUINQUINA BRAVAIS

Dépôt chez M. Léoras, à Lyon.

UN JEUNE HOMME

Offre ses soirées à partir de 8 h. p. travaux de comptabilité, s'adresser à l'Agence Fournier, 14, rue Confort, n. 2367.

10,15% de Revenu CERTAIN

CAPITAL GARANTI

Opération sérieuse et SANS RISQUE

DEMANDER RENSEIGNEMENTS A LA CAISSE SYNDICALE 30, Avenue de l'Opéra — Paris

SOCIÉTÉ des COUPONS COMMERCIAUX

Succursale de Lyon 1, rue de la République

BONS D'ÉPARGNE

Pour 50 centimes la société des coupons commerciaux délivre un bon d'épargne remboursable à 100 fr. par voie de tirage trimestriel.

Ces bons n'exigent qu'un versement annuel de 10 centimes ou 4 francs en coupons commerciaux.

Si la chance vous favorise vous pouvez être remboursé à 100 fr. tout en ayant fait qu'un versement très minime.

Pour tous renseignements et prospectus s'adresser à la succursale de Lyon, rue de la République.

HORAIRE GENERAL DES CHEMINS DE FER

Service d'Hiver 1881

| | DÉPARTS | MATIN | | | | SOIR | | | | | | | | | | | |
|----------------------|---------|---------|---------|-----------|--------|---------|-------|---------|----------------|-------|---------|---------|--------|------|-------|-------|------|
| | | OMNIBUS | EXPRESS | OMNIBUS | DIRECT | OMNIBUS | MIXTE | EXPRESS | DIRECT | MIXTE | EXPRESS | OMNIBUS | RAPIDE | | | | |
| PARIS | | 4,38 | 7,10 | 7,35 | 9,03 | 11,10 | — | 2,32 | 2,50 | 4,35 | 5,28 | 7,10 | 7,22 | 8,50 | 11,10 | 11,30 | 1,04 |
| MARSEILLE | | 4,46 | 5,32 | 7,20 | 7,34 | 10,05 | 10,30 | — | 1,10 | 2,10 | 4,45 | 6,08 | 6,30 | — | — | — | — |
| GENEVE | | 5,35 | 5,55 | — | 7,45 | 9 | 11,45 | 3,30 | — | 5 | — | — | 8,05 | — | — | — | — |
| BOURBONNAIS | | — | 5,33 | 8,40 | — | — | 11,38 | 2,39 | — | 3,22 | — | 3,45 | — | — | 6,15 | — | — |
| BESANÇON | | — | 5,45 | 5,55 | 7,45 | 9 | 11,45 | 3,30 | 5 | 8,05 | — | — | — | — | — | — | — |
| GRENOBLE | | 5 | — | 7,10 | — | 11,55 | — | 4,52 | — | — | 6,16 | — | — | 9,15 | — | 11 | — |
| CHAMBERY | | 5,45 | — | 5,55 | 7,45 | 9 | 11,45 | 3,30 | — | 5 | — | — | 8,05 | — | — | — | — |
| MONTBRISON (St-Paul) | | — | 6,05 | Charbonn. | 8,48 | 11 | — | 12,12 | 2,10 Charbonn. | 3,32 | 4,58 | 6 | — | 6,32 | — | — | — |
| ST-ETIENNE | | 5,09 | — | 7,30 | — | 11,44 | — | — | 1,44 | — | 3,45 | — | 5,55 | — | 7,01 | — | 11 |
| LES DOMBES | | 6,05 | — | — | 6,55 | — | 10,21 | — | — | 1,40 | — | — | 5,40 | — | — | — | — |